

chambre de commerce. Il n'est donc pas étonnant que le premier ministre ait reçu la plus grande ovation de sa vie après avoir prononcé un discours devant un groupe de ce genre. Le premier ministre est le nouvel enfant chéri des chambres de commerce, surtout depuis le discours qu'il a prononcé à Halifax dans lequel il s'est montré plein de sollicitude pour les riches du pays. Il est l'enfant chéri de ces groupes qui ont rarement vu juste au sujet de l'économie canadienne. En fait, leurs prévisions ont continuellement été fausses, si bien qu'on peut s'en servir comme d'un guide des plus sûrs, une boussole, en fait, qui pointe au Sud. Néanmoins, même les chambres de commerce critiquent le gouvernement s'il agit comme tout homme d'affaires le ferait.

Elle parle d'un budget équilibré et désapprouve les emprunts du gouvernement. Pourtant, au Canada, la réussite d'un homme d'affaires se mesure souvent en fonction de ce qu'il doit à la banque. Qu'un homme d'affaires emprunte pour acheter des machines et faire marcher son entreprise, personne ne trouve à redire; c'est ce qu'il doit faire. Mais le gouvernement, lui, ne peut agir comme un homme d'affaires averti. Certes non. Le gouvernement ne doit pas emprunter des fonds pour maintenir nos gens au travail. N'est-il pas étrange que des gens qui s'attendent à ce que les hommes d'affaires aient le sens des affaires donnent au gouvernement les conseils les plus contraires à toutes les règles du commerce, conseils qu'ils ne suivraient jamais eux-mêmes.

Le budget n'a pas eu l'heur de plaire au salarié moyen mais il a rallié l'approbation des hommes d'affaires. J'aimerais vous signaler la réaction des hommes d'affaires, comme en témoigne le *Waterloo Record* de Kitchener dans son numéro du 23 octobre. L'un d'eux y disait:

C'est un budget juste en ce qui concerne le pays, mais il est un peu dur pour le salarié moyen.

Un autre dit:

Il influe fort peu sur les placements, car M. Benson n'a pas prélevé d'impôt sur les gains de capitaux.

Un autre déclare:

L'impôt de 2 p. 100 n'est pas trop onéreux pour personne.

Il faudrait demander au citoyen ordinaire combien est onéreux cet impôt de 2 p. 100. Au moins un homme d'affaires a déclaré en toute objectivité:

J'aurais préféré voir majorer le taux d'imposition de l'impôt pour les gens comme moi. C'est une sorte de budget qui accable les gagne-petit.

Le citoyen moyen doit se contenter d'un maigre salaire. Si on augmente encore les impôts, on va lui causer des privations.

Monsieur l'Orateur, ce budget va vraiment accabler les gagne-petit. Le gouvernement

[M. Saltsman.]

veut faire payer ses erreurs par les pauvres du pays. (*Applaudissements*)

Si nous admettons que les impôts doivent être augmentés,—pour ma part je ne l'admets pas et je dirai pourquoi,—pourquoi doit-on toujours faire casquer le gagne-petit? Le gros des nouveaux revenus proviendra de l'impôt de progrès social, de 2 p. 100, qui frappera surtout ceux qui n'ont pas les moyens de le payer. Ainsi, notre régime fiscal déjà injuste est rendu plus injuste encore par cette levée impitoyable.

Selon la Commission Carter, le régime fiscal du Canada est un des pires du monde en ce qui concerne le fardeau qu'il impose aux groupes à revenus moyens ou faibles. Le premier ministre et sa société juste, ses parasites et ceux qui s'accrochent à ses basques, auraient pu donner suite aux réformes recommandées par la Commission, ce qui aurait mis fin aux privilèges dont jouissent bon nombre des particuliers et des compagnies les plus riches au Canada et qui leur permettent de ne pas verser la part d'impôts qu'ils devraient payer en toute justice. Au lieu de cela, on a rejeté le principe général énoncé par la Commission selon lequel «un dollar est un dollar et devrait être frappé d'impôts en conséquence.» Le ministre semble avoir rejeté explicitement ce concept. Il rejette le principe selon lequel les impôts devraient être fondés sur les moyens de chacun et le taux d'imposition déterminé selon le revenu d'une personne et non d'après la façon dont elle le gagne. En appliquant ce principe et en abolissant toutes les concessions fiscales dont jouit actuellement une classe privilégiée, on pourrait obtenir des recettes beaucoup plus considérables sans augmenter les impôts qui, déjà, constituent un fardeau démesuré pour les travailleurs canadiens.

Il y a eu des soupirs de soulagement dans les industries minières, pétrolière et gazière, lorsque les nouveaux impôts ont été annoncés. Je suis certain que de nombreux chefs de sociétés ont mieux dormi grâce à la sollicitude du ministre pour leur bien-être. Le ministre a simplement fait état d'un resserrement des règlements sur les allocations d'épuisement, qui modifie à peine l'ensemble de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Pour des raisons d'équité et d'économie, la Commission Carter a recommandé la suppression totale tant des allocations d'épuisement que de l'exemption d'impôt de trois ans, accordées aux industries d'extraction. Si elles avaient été imposées de la même façon que les autres sociétés, ces industries auraient payé 150 millions de dollars d'impôts en plus, en 1964, selon M. Carter. Peut-être paieraient-elles plus aujourd'hui si les recommandations de M. Carter étaient suivies.